LE MONSE 19/06/22

Pap Ndiaye, nouveau ministre de l'éducation, face au défi du recrutement des enseignants

Des milliers de postes sont à pourvoir pour la rentrée de septembre. Les porte-parole syndicaux s'interrogent sur la feuille de route de la Rue de Grenelle.

Par Mattea Battaglia

Publié aujourd'hui à 02h05, mis à jour à 12h19

Temps de Lecture 5 min.



Le ministre de l'éducation, Pap Ndiaye, à l'Elysée, le 23 mai 2022. CYRIL BITTON/DIVERGENCE POUR « LE MONDE »

Positionner un enseignant devant chaque classe : c'est l'exercice habituel auquel s'attellent, rentrée après rentrée, les ministres de l'éducation. Un défi de taille pour faire coïncider dans chaque école, collège et lycée, l'affectation d'un gros million de personnels – dont 800 000 enseignants – à celle de 12,5 millions d'enfants et d'adolescents. Et cela se répète, bon an mal an, à chaque rentrée de septembre.

Mais à trois mois du jour J, la situation dont hérite <u>Pap Ndiaye, tout juste nommé Rue de Grenelle</u>, n'a rien d'habituelle. Jamais, de mémoire de syndicats d'enseignants, la crise du recrutement n'a semblé aussi aiguë.

L'alerte a été donnée à plusieurs reprises durant la crise sanitaire, laquelle a vu l'institution multiplier <u>les appels en direction des contractuels</u> – des retraités, des étudiants – sans toujours trouver les volontaires. Elle résonne de nouveau depuis qu'ont été communiqués, mi-mai, les premiers résultats aux épreuves d'admissibilité des concours de l'enseignement. Quelque 10 600 postes sont à pourvoir au primaire et 13 690 dans le secondaire. Mais, à ce stade du recrutement (autrement dit, à l'issue

des écrits, et avant l'étape des oraux convoqués jusqu'en juillet), le manque de candidats est déjà alarmant, puisque les « admissibles » sont parfois moins nombreux que le nombre de postes ouverts.

Du « jamais-vu », martèle-t-on dans les centrales syndicales. Une « situation exceptionnelle et ponctuelle », leur oppose-t-on au ministère de l'éducation. La réforme des concours, lancée sous le précédent quinquennat et qui a reporté d'un an (de la fin du master 1 à la fin du master 2) le passage des épreuves pour les aspirants professeurs, a un « impact mécanique sur le vivier », défend-on à la direction générale de l'enseignement scolaire, l'un des principaux services de ce ministère. On y reste optimiste : « La baisse des candidats, cette année, était écrite d'avance, de même qu'est écrite leur augmentation, probable, pour la session de l'an prochain. » A voir.

Aucun niveau épargné

En attendant, sur le terrain, on s'organise. Dans l'académie de Versailles depuis ce lundi, et, avant ça, à Toulouse, à Montpellier, les rectorats parient sur des « job datings » et des embauches en CDD, pour pallier les « manques » de professeurs titulaires à venir. Ceux-ci sont, d'ores et déjà, prévisibles dans certains territoires – dont l'Ile-de-France – plus que dans d'autres. Plus aussi, dans les disciplines dites « déficitaires » – les mathématiques, le français, l'allemand, ce « trio terrible », comme disent les enseignants. Mais aucun niveau, de la maternelle au lycée, ne semble aujourd'hui épargné. « Les taux de présence aux premières épreuves écrites du concours du professorat des écoles atteignent l'un des plus bas niveaux de l'histoire », a averti, dès le 10 mai, le SNUIpp-FSU, syndicat majoritaire au primaire.

Dix jours plus tard, sur le perron de l'hôtel de Rochechouart, Jean-Michel Blanquer transmettait cet épineux dossier – avec d'autres – à Pap Ndiaye. Mais que peut (et qu'en pense) le ministre à peine nommé, plus porté sur l'histoire sociale que sur ces questions de RH ? Lui, dont la nomination a été saluée, au sein de la communauté éducative, comme un « symbole de changement », peut-il infléchir le cours d'une rentrée préparée par son prédécesseur ? A-t-il les moyens budgétaires et les marges de manœuvre pour le faire ?

C'est avec ces questions bien en tête que les porte-parole syndicaux ont abordé leur traditionnel premier rendez-vous avec leur nouveau ministre de tutelle (la FSU, majoritaire, en tête, l'UNSA, la CFDT et le Snalc dans la foulée), les 24 et 25 mai. Ils en sont ressortis avec le sentiment partagé d'avoir été « écoutés ». Mais sans réponses ni inflexions claires. Ou alors, toutes symboliques : « M. Ndiaye a reconnu l'existence d'une crise du recrutement, c'est un progrès, rapporte Jean-Rémi Girard, du Snalc. Avant lui, on nous répétait, au ministère, que la baisse du vivier était "conjoncturelle", ou liée aux réformes en cours. Désormais, la situation est actée. »

« Notre ministre a conscience d'une urgence : rétablir le dialogue avec les enseignants, témoigne Sophie Vénétitay, du SNES-FSU. Mais sur la question des recrutements, des salaires, il ne s'est pas engagé. » Mêmes échos du SE-UNSA : « M. Ndiaye entend la grande fatigue de la profession et la nécessité de ne pas réenclencher de réformes chamboule-tout, relève son porte-parole, Stéphane Crochet. Il nous a expliqué que sa feuille de route serait construite au fil des rencontres. »

« Sa » feuille de route ? Plutôt celle tracée par le candidat à la réélection, Emmanuel Macron, soufflet-on dans les cercles de professeurs. Un sentiment renforcé par les premières nominations au sein du cabinet Ndiaye : <u>Jean-Marc Huart, ancien numéro deux de M. Blanquer</u>, vient d'en prendre la direction ; Julie Benetti, qui fut conseillère éducation du candidat Macron, le devient aussi auprès du nouveau ministre. « Le cadre est posé, et il est étroit, glisse un haut fonctionnaire. M. Ndiaye n'a qu'à le dérouler... »

Une « grande concertation » à organiser

Il y a d'abord ce « nouveau pacte » promis aux enseignants par M. Macron à son entrée en campagne, conditionnant – au moins en partie – leur revalorisation à de nouvelles missions (de remplacement, d'aide aux devoirs, etc.). Il y a aussi une « grande concertation » à organiser sur la profession et les sujets d'éducation. « Le ministre s'est engagé à mettre tout cela "en musique", ce sont ses mots, sans fixer de calendrier, rapporte Catherine Nave-Bekhti, du SGEN-CFDT. Il a laissé entendre que de possibles premiers éléments de revalorisation seraient clarifiés dans le cadre de la loi rectificative de finances publiques, autrement dit, après les législatives. Mais rien de plus. »

D'autres à son poste, avant lui, à commencer par son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer, qui a amorcé la revalorisation des professeurs lors d'un « <u>Grenelle de l'éducation</u> », ont eu à se frotter à cette crise des vocations. Et pas seulement dans les années 2010, horizon autour duquel les spécialistes font généralement remonter le « *tarissement du vivier* », du fait de la réforme de la mastérisation.

« Dans les années 1970, le manque d'enseignants et le recours massif à ceux que l'on nomme alors des maîtres auxiliaires – et pas des contractuels – s'imposent, mais pas parce qu'on ne trouve plus d'enseignants : à l'époque, c'est la massification scolaire, l'allongement des études et l'augmentation des élèves dans le secondaire qui crée le besoin, explique la sociologue de l'éducation Géraldine Farges. Les conditions d'exercice du métier, d'affectation, de rémunération ou de mobilité, qui sont au cœur de la crise actuelle, ne sont, à l'époque, pas en cause. »

Cette crise s'est, depuis, étendue à d'autres pays que la France : dans nombre de pays d'Europe à quelques exceptions près – l'Irlande ou la Finlande –, le recrutement des professeurs pose problème depuis une quinzaine d'années.

Aux « recettes » de la Macronie, les syndicats opposent leurs propres propositions : un renouvellement au plus vite — voire une « cédéisation » — des contractuels actuellement en poste (« pour être sûr de les retrouver en septembre », explique M^{me} Nave-Bekhti) ; un deuxième concours dans certaines disciplines (« comme cela s'est fait dans les années 1980 », rappelle M^{me} Vénétitay), et pas seulement dans les académies de Créteil et Versailles ; une remise en jeu de la grille indiciaire, et pas qu'aux premiers échelons. Une loi de programmation pluriannuelle gravant dans le marbre les étapes de la revalorisation. Mais pas de « contreparties » apposées à celles-ci : cette voie-là, engagée par Emmanuel Macron, fait déjà office de « chiffon rouge » en ce début de second quinquennat.

Mattea Battaglia